Détection par Orano d’une falsification

Christophe Loy
Directeur Sûreté Grands Projets

orano

Chronologie des faits

En décembre 2020, l'inspection interne Orano Projets a détecté des falsifications de justificatifs de qualification de 3 soudeurs intervenant sur le chantier NCPF :

- Le 3/12/20 : Orano autorise l'activité des 3 soudeurs sur la base des éléments de justification des premiers niveaux de qualification de soudeur, obtenus auprès du Groupement d'Entreprises. Dans l'attente des justifications des niveaux de qualification supérieure, Orano demande un contrôle radiographique à 100% des soudures réalisées.

- Le 4/12/20 : Orano réceptionne les compléments de justification des niveaux de qualification supérieure et procède à un examen des documents reçus par comparaison avec la base de l'organisme certificateur.

- Le 14/12/20 : L'examen conclue à une falsification des documents de qualification. Demande d'arrêt immédiat des activités de soudage des soudeurs de la société sur le chantier.

- Le 15/12/20 : Décision Groupe d'arrêt immédiat et définitif des activités avec cette société

Information de l’ASN

- Le 15 décembre 2020 : constat de la falsification de documents de qualification de soudeurs par l’inspection interne Orano
- A l’issue, Orano informe l’ASN du constat et échange sur les dispositions prises
- Suite aux échanges avec l’ASN et au titre du retour d’expérience, Orano transmet un Evénement Intéressant la Sûreté à l’ASN le 15 février 2021
- Le 23 mars 2021: Inspection de l’ASN portant sur cet événement
- Le 13 avril 2021 : émission de la lettre de suite de l’inspection par l’ASN

Prise en compte du risque de fraude

- Le risque de fraude est intégré à la politique qualité groupe
- Les inspecteurs internes sont formés et sensibilisés
- En pratique, tout nouvel intervenant extérieur dans le domaine du soudage fait l'objet d'un contrôle systématique
- En cas de doute, une consultation de la base de l'organisme certificateur peut être faite. C'est dans ce cadre qu'a été détecté la falsification

Actions correctives et préventives

Au niveau du projet NCPF :

- Les soudures ont été vérifiées à 100 % par des contrôles radiographiques non destructifs et se sont révélées conformes. Elles ont toutes fait l'objet d'un double contrôle COFREND.
- Réalisation d'un audit interne au sein du Groupement d'entreprises (vérification des QS des sous-traitants)
- Contrôle par échantillonnage de l'authenticité des certificats de qualification.
- Résiliation du contrat entre le sous-traitant et le Groupement d'entreprises
- Orano a formalisé l'événement et informé l'organisme de certification de la falsification

Rappel des actions déjà déployées au niveau du groupe :

- Information et sensibilisation obligatoire des salariés au risque de fraude
- Mise à disposition d'outils (check List à utiliser lors d'inspections, d'audits…)
- Prise en compte du risque de fraude de façon transverse dans les audits/inspections